

Note 2011/7

Prochaine réunion du Groupe de travail spécial sur la réforme administrative 6 juin 2011, Maison de l'Environnement I, Genève, Salle 2

Le Secrétariat de la Convention relative aux zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de et a l'honneur de se référer à ce qui suit:

Dans la Résolution X.5, la Conférence des Parties, à sa 10^e Session, a établi un Groupe de travail spécial sur la réforme administrative chargé de recommander au Comité permanent des mesures efficaces et pratiques pour améliorer les capacités et le fonctionnement du Secrétariat. Le Groupe de travail spécial s'est réuni à sept reprises entre 2009 et début 2011. Les rapports de ces réunions sont publiés sur la page du Groupe de travail sur le site Internet de Ramsar : http://www.ramsar.org/cda/en/ramsar-documents-ad-hoc-group/main/ramsar/1-31-433_4000_0.

Au nom des Co-présidents, l'Australie et le Chili, le Secrétariat Ramsar a le plaisir d'informer les Parties contractantes que la prochaine réunion du Groupe de travail spécial aura lieu à **la Maison de l'Environnement I, 9-15 chemin des Anémones, 1219 Châtelaine, Genève (salle 2), le lundi 6 juin 2011 de 15:00 à 17:00**. La Maison de l'Environnement a généreusement et sans préavis offert une salle pour cette réunion du Groupe de travail spécial, car aucun autre local approprié n'était disponible, en raison des autres réunions internationales qui ont lieu au même moment.

Sur la base de la Décision SC42-32 (jointe à la présente Note), les deux points à l'ordre du jour sont :

- a) Transmission de la présidence à un nouveau président ou à deux co-présidents ;
- b) Prochaines étapes pour le Groupe de travail.

Pour des raisons de sécurité sur le lieu de la réunion, le Secrétariat demande respectueusement aux représentants des Parties contractantes qui souhaitent participer à la réunion de s'inscrire en envoyant un courriel à Catherine LOETSCHER (loetscher@ramsar.org) d'ici vendredi 3 juin, 15.00 dernier délai. L'accès ne sera pas autorisé sans préinscription. Malheureusement, des places de parc ne seront pas disponibles à la Maison de l'Environnement.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes, et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de... l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 27 mai 2011

Annexe : Décision SC42-32